

## RÉFORME

# Référendum pour demeurer dans le Canada

*Un référendum de confirmation — clarté démocratique après 40 ans d'ambiguïté constitutionnelle*

## ■ Fiche synthèse

<b>Mesure</b>	Tenue d'un référendum où le OUI signifie « demeurer dans le Canada », dans la première année du mandat AGIR
<b>Objet</b>	Clarifier la volonté populaire des Québécois sur leur appartenance à la fédération canadienne
<b>Question</b>	Désirez-vous que le Québec demeure dans le Canada ?
<b>Résultat OUI</b>	Le Québec confirme son appartenance au Canada — mandat clair pour agir dans le cadre fédéral
<b>Résultat NON</b>	Le Québec souhaite rouvrir le débat constitutionnel ou explorer une autre voie
<b>Échéance</b>	Référendum tenu dans la première année du mandat — dépôt de la loi dès les 90 premiers jours
<b>Précédents</b>	Québec 1980 et 1995 — référendums provinciaux sur la question constitutionnelle

## 1. LE CONSTAT — 40 ANS D'AMBIGUÏTÉ CONSTITUTIONNELLE SANS RÉOLUTION

Depuis le rapatriement de la constitution en 1982 — sans la signature du Québec — et depuis les deux référendums de 1980 et 1995, le Québec vit dans une ambiguïté constitutionnelle profonde. Deux fois, la question a été posée sous la forme d'un départ. Jamais elle n'a été posée sous la forme d'une confirmation. Le résultat : une blessure politique ouverte, une incertitude chronique et une question non résolue qui revient hanter chaque débat politique.

*Le gouvernement signe. Le syndicat négocie. Le citoyen subit. Personne ne demande à la population si elle choisit de rester. Le référendum de confirmation corrige cette lacune démocratique fondamentale.*

### 1.1 Le triangle inversé — illustration

Acteur	Rôle dans le débat constitutionnel	Impact
Gouvernement souverainiste	Pose la question de la rupture	Bénéficiaire politique du OUI
Gouvernement fédéraliste	Défend le statu quo	Bénéficiaire politique du NON
Citoyen québécois	JAMAIS consulté sur le choix de rester	Porte l'ambiguïté sans jamais avoir dit OUI au Canada
Avec AGIR	Vote sur la question positive : rester ou explorer une autre voie	Valide démocratiquement son appartenance ou son intention

## 1.2 Les données qui justifient la clarification

Référendum	Résultat et contexte
1980 — Premier référendum	60 % NON à la souveraineté-association. Mandat de René Lévesque. Question : négocier la souveraineté-association.
1995 — Second référendum	50,58 % NON — 49,42 % OUI. Résultat le plus serré de l'histoire québécoise. Division politique et émotionnelle profonde.
Depuis 1995	Aucun référendum provincial sur la question constitutionnelle. Le débat est resté ouvert sans mécanisme de résolution.
Jamais posé	Aucun gouvernement québécois n'a jamais demandé aux citoyens s'ils désiraient positivement demeurer dans le Canada.

*Deux fois, les Québécois ont été appelés à dire OUI ou NON à la rupture. Jamais à dire OUI ou NON à la continuité. AGIR pose enfin la question dans l'autre sens.*

## 2. LA MESURE AGIR — LE RÉFÉRENDUM DE CONFIRMATION

### 2.1 Définition

Le référendum pour demeurer dans le Canada est un mécanisme de démocratie directe par lequel les citoyens québécois sont invités à confirmer, par vote majoritaire, leur appartenance à la fédération canadienne. Un OUI majoritaire donne au gouvernement du Québec un mandat clair, démocratiquement validé, pour agir dans le cadre canadien,

participer à la modernisation du fédéralisme et défendre les intérêts du Québec à l'intérieur de la fédération.

Ce n'est pas un mécanisme de clôture définitive du débat. Ce n'est pas un effacement de l'identité distincte du Québec. C'est un acte de confirmation démocratique — exactement comme un vote de confiance au parlement, mais à l'échelle de toute la population.

## 2.2 La question — formulation et interprétation

### Désirez-vous que le Québec demeure dans le Canada ?

*Question conforme aux principes de la Loi sur la clarté référendaire*

Vote	Signification immédiate	Conséquence politique
OUI	Le Québec confirme son appartenance au Canada	Mandat clair pour agir dans le cadre fédéral — légitimité démocratique pour moderniser le fédéralisme
NON	Le Québec souhaite rouvrir le débat constitutionnel	Signal d'insatisfaction profonde — ouverture d'un processus de clarification des relations Québec–Canada

## 2.3 La procédure — étape par étape

#	Étape	Description	Délai
1	Dépôt de la loi	Dépôt du projet de loi référendaire à l'Assemblée nationale.	90 premiers jours
2	Adoption	Adoption de la loi cadre référendaire. Publication du calendrier.	Printemps An 1
3	Période d'information	Campagne officielle — gouvernement, opposition, groupes citoyens. Financement encadré.	30 jours
4	Référendum	Vote populaire — question unique OUI / NON. Vote électronique autorisé.	Jour désigné
5a	OUI majoritaire	Mandat confirmé. Le gouvernement reçoit le mandat d'agir dans le cadre canadien.	Lendemain du vote

5b	NON majoritaire	Signal politique majeur. Ouverture d'un processus de clarification des relations constitutionnelles.	Lendemain du vote
----	-----------------	--	-------------------

## 3. LES TROIS JUSTIFICATIONS FONDAMENTALES

### 3.1 Clarté démocratique

Un référendum de confirmation répond à une lacune démocratique documentée depuis 1982. Les citoyens québécois n'ont jamais été invités à se prononcer positivement sur leur appartenance au Canada. Le référendum AGIR comble cette lacune :

- Confirme la volonté populaire de rester dans la fédération canadienne ;
- Stabilise le débat constitutionnel en donnant une réponse démocratique claire ;
- Referme la blessure politique ouverte depuis le rapatriement de 1982.

### 3.2 Légitimité politique

Un mandat démocratique change la nature des relations entre le Québec et le reste du Canada. Un OUI populaire donne au gouvernement du Québec :

- Un mandat clair pour agir dans le cadre canadien sans ambiguïté ;
- Une légitimité démocratique pour participer à une modernisation du fédéralisme ;
- Une voix forte, validée par la population, pour négocier des ajustements institutionnels.

### 3.3 Symbolisme historique — le référendum miroir

*Jamais un gouvernement québécois n'a demandé aux citoyens s'ils désiraient positivement demeurer dans le Canada. Ce serait un geste inédit — un référendum miroir, l'inverse des référendums de rupture de 1980 et 1995.*

Ce geste est inédit dans l'histoire politique québécoise. Il déplace le cadre du débat : au lieu de demander « voulez-vous partir ? », AGIR demande « voulez-vous rester ? ». Ce changement de perspective est à la fois symbolique et substantiel.

## 4. LES OBJECTIONS ANTICIPÉES — ET LES RÉPONSES

### « C'est inutile — on sait déjà que les Québécois veulent rester. »

On le présume. On ne le sait pas démocratiquement. Depuis 1995, la question n'a pas été posée. Les sondages ne remplacent pas la légitimité d'un vote populaire. La démocratie, ce n'est pas de présumer — c'est de confirmer.

### « Ça va rouvrir le débat constitutionnel et créer de l'instabilité. »

C'est l'inverse. Ce qui crée de l'instabilité, c'est une question constitutionnelle sans réponse démocratique depuis 40 ans. Un OUI clair stabilise les relations Québec–Canada. Il ne rouvre pas le débat — il le clôt avec légitimité.

**« Un NON serait catastrophique. »**

Un NON serait un signal politique fort qui devrait être entendu et traité — comme n'importe quel résultat référendaire. La démocratie, c'est accepter les résultats. Un NON déclencherait un processus de clarification, pas une déclaration d'indépendance.

**« Le Bloc et le PQ vont s'opposer et bloquer le processus. »**

Un gouvernement élu avec ce mandat explicite a la légitimité de déposer la loi. L'Assemblée nationale n'a pas le pouvoir de bloquer indéfiniment un engagement électoral clairement exprimé. La population tranchera.

## 5. LES ENGAGEMENTS FORMELS — AVEC DES DATES

Échéance	Étape	Responsable
90 premiers jours	Dépôt du projet de loi sur la tenue du référendum de confirmation à l'Assemblée nationale.	Premier ministre
Printemps An 1	Adoption de la loi. Fixation de la date du référendum. Lancement de la période d'information officielle.	Assemblée nationale
Avant fin An 1	Tenue du référendum — OUI / NON sur la question « Désirez-vous que le Québec demeure dans le Canada ? »	DGE
Lendemain du vote	Mise en œuvre des conséquences politiques selon le résultat — mandat confirmé (OUI) ou processus de clarification (NON).	Premier ministre + Cabinet

## 6. LA COHÉRENCE AVEC LE PROGRAMME AGIR

Principe AGIR	Application — référendum de confirmation
Démocratie directe	Le citoyen ne vote pas seulement aux 4 ans — il valide aussi les questions fondamentales qui définissent l'avenir collectif du Québec.
Imputabilité	Même logique que le vote de confiance pour le chef : les engagements électoraux majeurs sont soumis à la validation de la population.

Transparence	Une question claire, une réponse claire. Fin de l'ambiguïté constitutionnelle entretenue depuis des décennies pour des raisons politiciennes.
Équité	Les fédéralistes ont toujours voté NON à la séparation. Le référendum AGIR leur donne enfin la chance de voter OUI à la continuité.
Fin des chicanes	Une appartenance validée par la population est impossible à contester politiquement — sa légitimité démocratique est inattaquable.
Québec–Canada	AGIR est le seul parti qui assume pleinement l'appartenance du Québec au Canada et qui demande à la population de la confirmer.

*Depuis plus de 40 ans, la question constitutionnelle québécoise est posée sous le signe de la rupture. AGIR la pose enfin sous le signe de la confirmation. Un référendum pour demeurer dans le Canada, c'est choisir la clarté, la responsabilité et la stabilité. C'est donner aux Québécois ce qu'ils auraient toujours dû avoir : le droit de dire OUI au Canada.*